

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-610632

120049

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7243 Société : R. A. M.
 Actif Pensionné(e) Autre : Représenté
 Nom & Prénom : CHIRAZBI SAAD
 Date de naissance : 22/7/1949
 Adresse : Résidence OCEAN PALM - ILM 8
 APPT-3 DAR BOUARZA - CASABLANCA
 Tél. : 0621 10 24 84 Total des frais engagés : 502,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cabinet de Cardiologie et des Maladies Vasculaires
Dr. RIM FAGOURI
 4, Rue Oued Fès Agdal - Babat
 Tél (+212) 06 08 54 73 28 - (+212) 06 61 31 39 32
 NPE : 101244234 - IF 42706415
 Cachet du médecin : [Stamp]
 Date de consultation : 13/11/2022
 Nom et prénom du malade : BOULAGANE SAIDA Age: 66
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA → palpitations
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 13/11/22
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Dr. RIM FAGOURI

Spécialiste des Maladies
Cardio-Vasculaires
Ancienne Interne du CHU de Rabat

Diplômée de :
- L'Université de bordeaux
- L'Université de Pierre et Marie Curie, Sorbonne

- Électrocardiogramme
- Holter Tensionnel et Rythmique
- Echocardiographie Trans-thoracique
- Echocardiographie Trans-Oesophagienne
- Doppler Vasculaire
- Pressothérapie

13 AVR. 2022

Cabinet de Cardiologie et des Maladies Vasculaires
Dr. RIM FAGOURI
 4, Rue Oued Fès, Agdal - Rabat
 Tél: (+212) 08 08 54 73 28 - (+212) 06 61 31 39 32
 INPE : 101244234 - IP: 42706415

PHARMACIE OCEAN PALM
HARIT NAJWA
 Pharmacie
 Km 19 Route D'azemmour - Dar Bouazza
 Tél: +212 5 20 62 31 63 - INPE: 092103613

Boularmane Saidia

1142,30

1420 }
 1 | Couergyl 10mg 1 - 0 - 0

58,10 }
 2 | Cardensiel 5mg 0 - 1 - 0

200,80

01
ms

Cabinet de Cardiologie et des Maladies Vasculaires
Dr. RIM FAGOURI
 4, Rue Oued Fès, Agdal - Rabat
 Tél: (+212) 08 08 54 73 28 - (+212) 06 61 31 39 32
 INPE : 101244234 - IP: 42706415

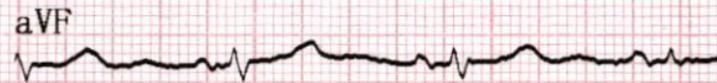
6 118001 100873
Cardensiel® 5 mg
 Comprimés pelliculés sécables B/30
 PPV: 58,10 DH

AUTO 10mm/mV

10mm/mV

10mm/mV

10mm/mV

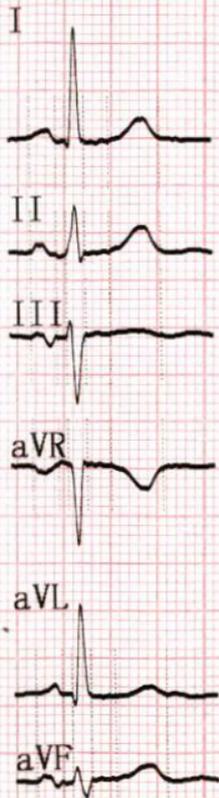


25mm/s AC50Hz+EMG35Hz+DFT

10mm/mV

10mm/mV

022-04-13 20:39



ID: _____
 Nom: _____ Sexe: _____ Age: _____
 Taille: _____ cm Poids: _____ kg SYS/DIA: _____ / _____

FC [bpm] : 65
 Intervalle PR [ms] : 157
 Durée P [ms] : 114
 Durée QRS [ms] : 83
 Durée T [ms] : 221
 QT/QTc [ms] : 410/426
 Axe P/QRS/T [deg] : 21.7/-1.7/49.2
 R(V5)/S(V1) [mV] : 0.79/0.77
 R(V5)+S(V1) [mV] : 1.55

$\overline{TA} = 140/90$

<<Conclusions>>
 Ryth. sinusoidal norm.;
 Dévia. ax. gche modérée;

****Le rapport doit être confirmé par un médecin****

25mm/s

Médecin _____